

LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME « ITEKA »

Agréée par l'Ordonnance Ministérielle n°530/0273 du 10 novembre 1994 revoyant l'ordonnance n°550/029 du 6 février 1991



« Est membre de l'Union Interafricaine des Droits de l'Homme et des Peuples (UIDH), est membre affilié de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH), a le statut d'observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples et a le statut consultatif spécial auprès de l'ECOSOC. »

Rapport trimestriel de la Ligue Burundaise des Droits de l'Homme « ITEKA »

Octobre à décembre 2022



En mémoire de Madame Marie Claudette Kwizera, trésorière de la Ligue Iteka, portée disparue depuis le 10 décembre 2015. De décembre 2015 au 31 décembre 2022, au moins 659 cas de disparitions forcées sont parvenus à la Ligue Iteka.

<i>SIGLES ET ABREVIATIONS.....</i>	<i>3</i>
<i>0. INTRODUCTION</i>	<i>4</i>
<i>I.DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS, DES VIOLATIONS ET ATTEINTES AUX DROITS CIVILS ET POLITIQUES.....</i>	<i>5</i>
<i>I.1. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE</i>	<i>5</i>
<i>I.1.1.DES PERSONNES TUEES PAR DES AGENTS ETATIQUES</i>	<i>5</i>
<i>I.1.2. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES</i>	<i>6</i>
<i>I.1.3.DES PERSONNES TUEES SUITE AUX AUTRES FAITS SECURITAIRES</i>	<i>7</i>
<i>I.1.4.DES CADAVRES RETROUVES</i>	<i>7</i>
<i>I.2. DU DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE</i>	<i>8</i>
<i>I.2.1.DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE</i>	<i>8</i>
<i>I.2.2.DES PERSONNES TORTUREES</i>	<i>9</i>
<i>I.3. DU DROIT A LA LIBERTE</i>	<i>9</i>
<i>I.3.1.DES PERSONNES ENLEVEES ET/OU PORTEES DISPARUES</i>	<i>9</i>
<i>I.3.2. DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT</i>	<i>10</i>
<i>II.DE LA JUSTICE.....</i>	<i>10</i>
<i>III. DE LA GOUVERNANCE.....</i>	<i>10</i>
<i>IV. DES DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS.....</i>	<i>11</i>
<i>V.AUTRES FAITS SECURITAIRES.....</i>	<i>11</i>
<i>VI. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS</i>	<i>11</i>

SIGLES ET ABREVIATIONS

- CNDD-FDD** : *Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Front pour la Défense de la Démocratie*
- CNL** : *Congrès National pour la Liberté*
- CPI** : *Cour Pénale Internationale*
- EAC** : *East African Community*
- FAB** : *Forces Armées Burundaises*
- SNR** : *Service National de Renseignement*
- UPRONA** : *Union pour le Progrès National*
- VBG** : *Violence Basée sur le Genre*

0. INTRODUCTION

Ce rapport trimestriel est un condensé des rapports mensuels des mois d'octobre, novembre et décembre 2022.

Les grandes tendances observées ont été notamment des cas d'allégations de violations et des violations du droit à la vie, d'enlèvements et/ou de disparitions forcées, de violences basées sur le genre, de tortures, d'arrestations arbitraires et d'autres faits.

En effet, au cours de la période couverte par ce rapport, des violations des droits civils et politiques ont été enregistrées comme suit : au moins 96 personnes tuées dont 58 cadavres retrouvés dans différents endroits et 4 [exécutées sommairement](#), 4 enlevées et/ou portées disparues, 44 victimes de VBG, 13 personnes torturées ainsi que 152 personnes arrêtées arbitrairement.

Parmi les victimes enregistrées figurent 18 femmes, 12 mineurs et 1 membre de la composante sociale Twa tués, 1 femme torturée, 8 femmes et 16 mineurs arrêtés arbitrairement.

Les membres des partis politiques ont été aussi visés et parmi eux, il y a 5 membres du parti CNDD-FDD, 1 membre du parti CNL et 1 membre du parti UPRONA tués, 1 membre du parti CNL enlevé, 3 membres du parti UPRONA et 1 membre du parti CNDD-FDD torturés, 79 membres du parti CNDD-FDD et 4 membres du parti UPRONA ainsi qu'1 ex-FAB arrêtés arbitrairement.

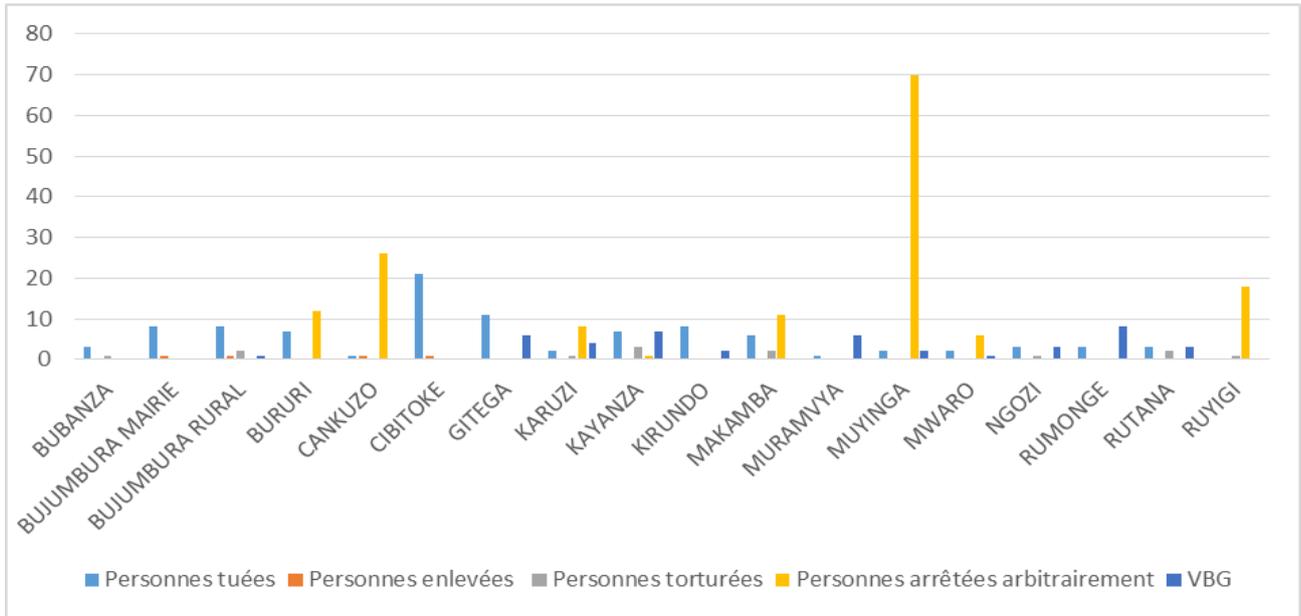
Les présumés auteurs de ces violations sont en grande partie des membres de la milice Imbonerakure, des agents du SNR, des policiers, des militaires et des administratifs.

Le phénomène de cadavres a continué à se manifester dans plusieurs endroits du pays et pour la plupart des cas, les autorités administratives et policières se pressent à faire enterrer les cadavres sans que les enquêtes ne soient diligentées, ce qui est très inquiétant.

Des violations des droits économiques, sociaux et culturels, de la justice, de la gouvernance et des faits sécuritaires font aussi partie de ce rapport.

Ce rapport émet des recommandations qui sont dirigées à l'endroit de toute personne susceptible d'influer pour le changement de la situation précaire des droits de l'homme au Burundi.

Figure 1 : Graphique illustrant les principales allégations de violations, violations et atteintes aux droits civils et politiques commises au Burundi aux mois d'octobre, novembre et décembre 2022



Sur un total de 96 cas de personnes tuées, les effectifs élevés sont localisés en province de Cibitoke avec 21 cas, suivie de Gitega avec 11 cas, de Bujumbura mairie, de Bujumbura rural et de Kirundo avec 8 cas chacune.

Concernant des cas d'enlèvements, la Ligue Iteka a enregistré 4 cas dans Bujumbura mairie, Bujumbura rural, Cibitoke et Cankuzo avec 1 cas chacune.

Sur un total de 44 cas de VBG, la province de Rumonge vient en tête avec 8 cas, suivie de Kayanza avec 7 cas et Gitega avec 6 cas.

Au niveau de la torture, sur un total de 13 cas, la province de Kayanza vient en tête avec 3 cas, suivie de Bujumbura rural, de Makamba et de Rutana avec 2 cas chacune.

Concernant les arrestations arbitraires, sur un total de 152 cas enregistrés, la province de Muyinga vient en tête avec 70 cas, suivie de Cankuzo avec 26 cas, de Ruyigi avec 18 cas et de Bururi avec 12 cas.

Les présumés auteurs de ces violations sont des policiers, gens non identifiés, des membres de la milice Imbonerakure, des agents du SNR, des militaires et des administratifs.

I.DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS, DES VIOLATIONS ET ATTEINTES AUX DROITS CIVILS ET POLITIQUES

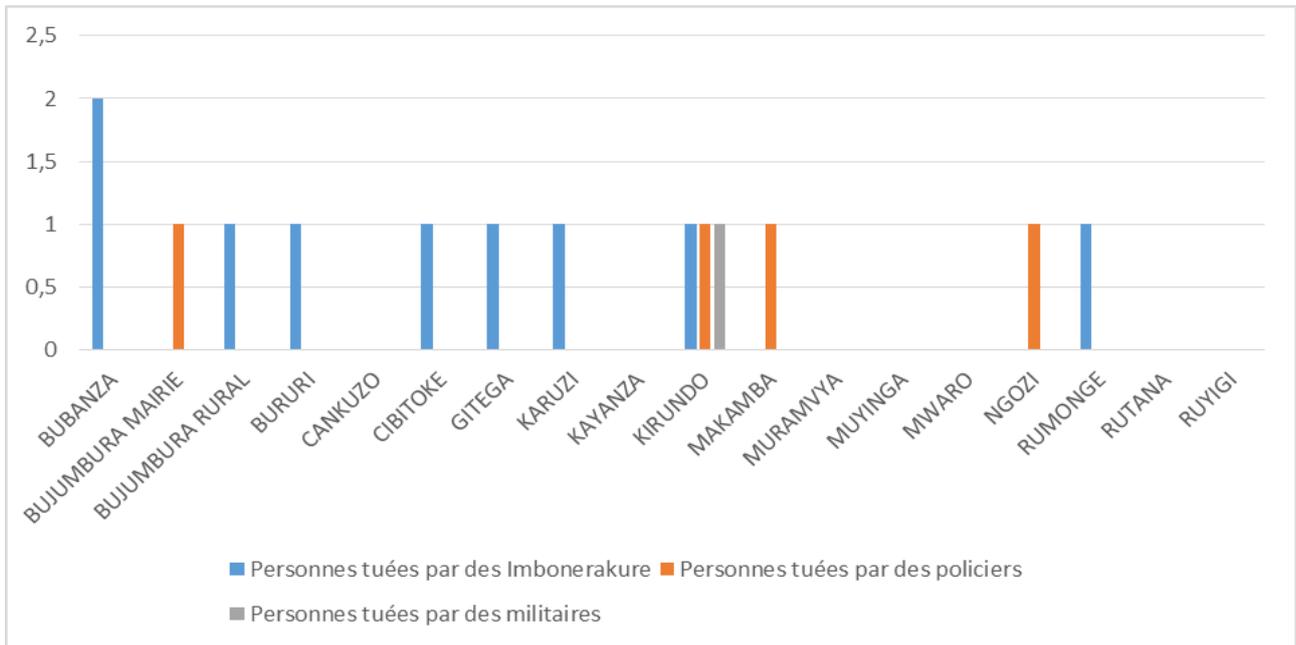
I.1. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE

I.1.1.DES PERSONNES TUEES PAR DES AGENTS ETATIQUES

Au cours de cette période, la Ligue Iteka a relevé 14 cas de personnes tuées par [des agents étatiques](#). Comme l'illustre le graphique ci-dessous, les présumés auteurs sont des membres de la milice Imbonerakure avec 9 cas, des policiers avec 4 cas et des militaires avec 1 cas.

Les effectifs élevés des personnes tuées par des agents étatiques ont été relevés à Kirundo avec 3 cas et à Bubanza avec 2 cas.

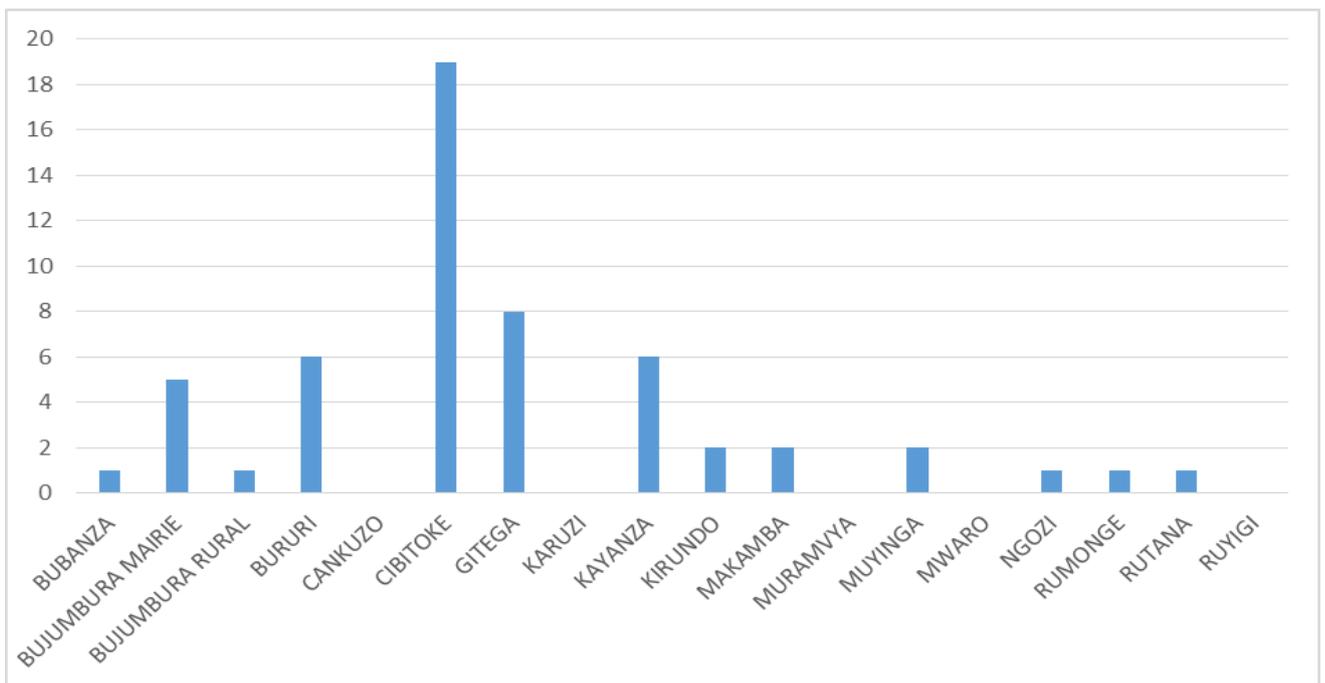
Figure II: Graphique illustrant des personnes tuées par agents étatiques



I.1.2. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES

Au cours de cette période, 55 cas de personnes tuées par [des gens non identifiés](#) ont été relevés. Comme le graphique ci-dessous le montre, la province la plus touchée est Cibitoke avec 19 cas, suivie de Gitega avec 8 cas, de Bururi et de Kayanza avec 6 cas chacune.

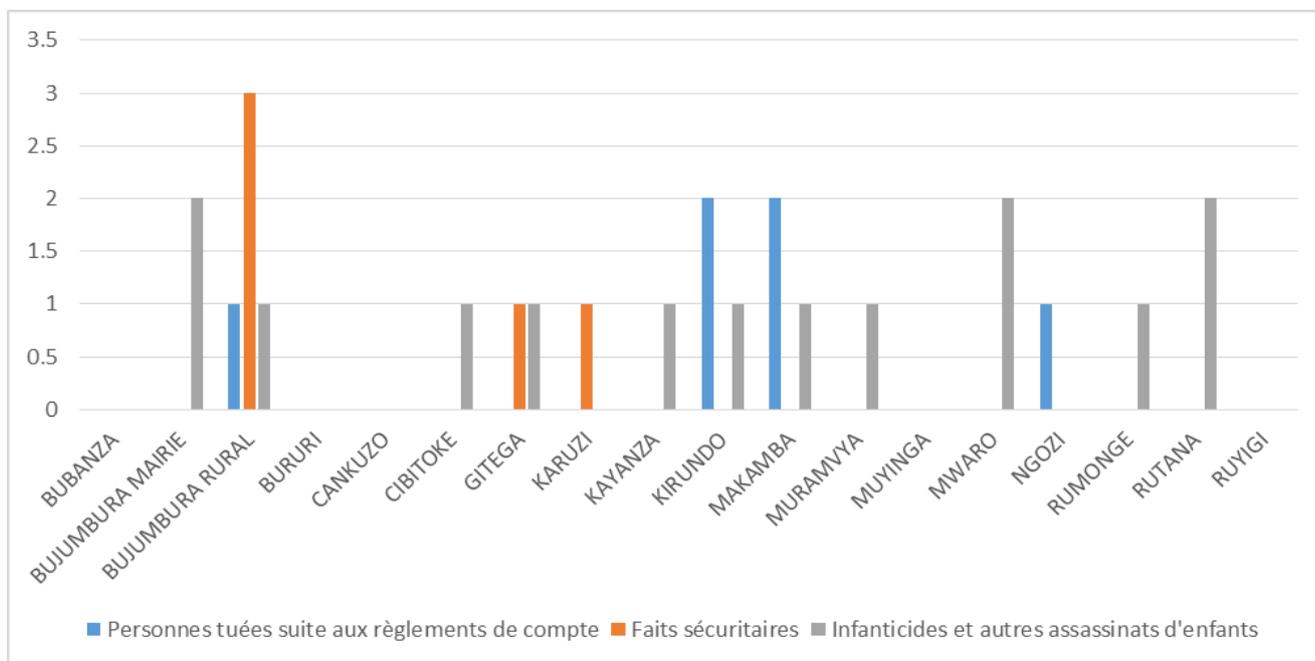
Figure III: Graphique illustrant des personnes tuées par des gens non identifiés



I.1.3.DES PERSONNES TUEES SUITE AUX AUTRES FAITS SECURITAIRES

Au cours de cette période, la Ligue Iteka a enregistré 25 cas de personnes tuées suite aux autres faits sécuritaires. Comme le graphique ci-dessous l'illustre, parmi ces cas de personnes tuées figurent 6 cas suite [aux règlements de compte](#), 15 cas par [infanticide ou autres cas d'assassinats d'enfants](#) ainsi que 5 cas suite [aux faits sécuritaires](#). Les victimes sont enregistrées en grande partie dans les provinces de Bujumbura rural avec 5 cas, de Kirundo et de Makamba avec 3 cas chacune.

Figure IV : Graphique des personnes tuées suite aux faits sécuritaires



I.1.4.DES CADAVRES RETROUVES

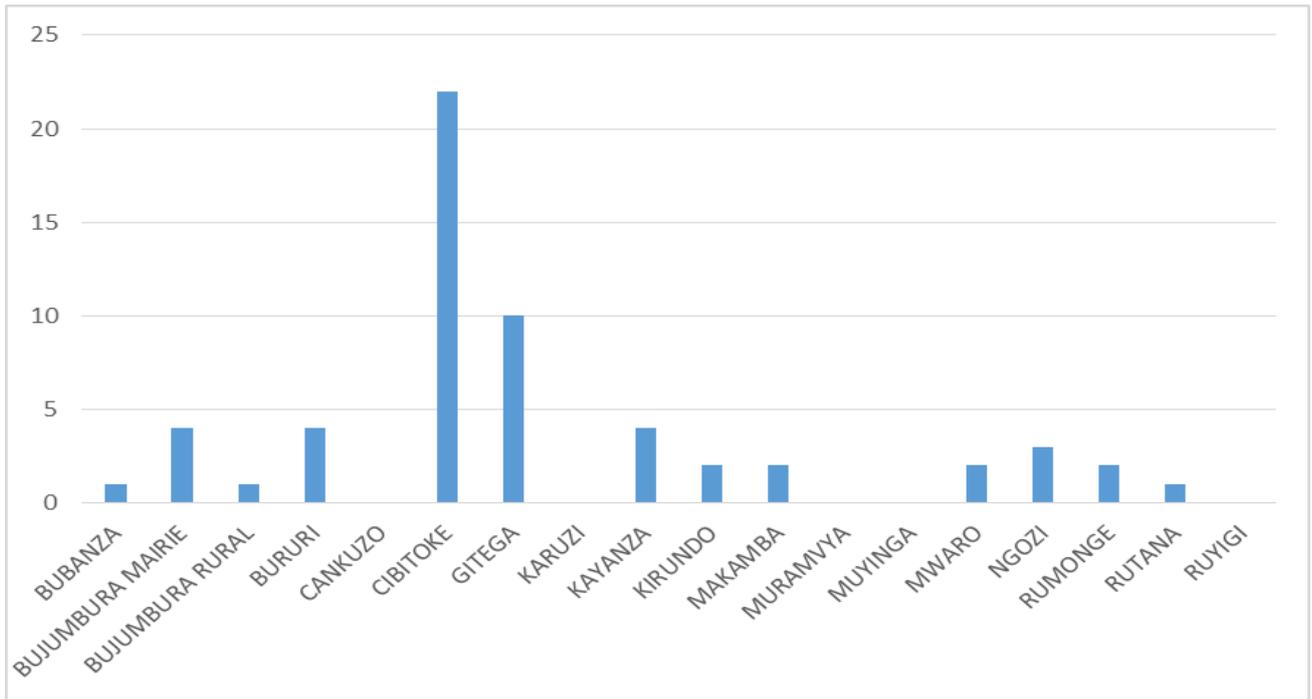
Au cours de cette période, 58 personnes tuées ont été retrouvées cadavres. Ces derniers ont été retrouvés dans des brousses, dans des rivières ou dans d'autres endroits. Des autorités administratives, policières et militaires se pressent à faire enterrer ces cadavres sans qu'une enquête ne soit diligentée pour identifier les victimes.

La plupart de ces victimes ont été retrouvées avec des signes de violences.

Ce phénomène de cadavres retrouvés ici et là est inquiétant vu son nombre élevé et que des enquêtes ne sont pas menées en vue de connaître l'identité des victimes, des auteurs et des mobiles de ces tueries.

Comme le graphique ci-dessous l'illustre, les provinces les plus touchées par le phénomène de cadavres sont Cibitoke avec 22 cas, suivie de Gitega avec 10 cas, de Bujumbura mairie, Bururi et Kayanza avec 4 cas chacune.

Figure V : Graphique des cadavres retrouvés

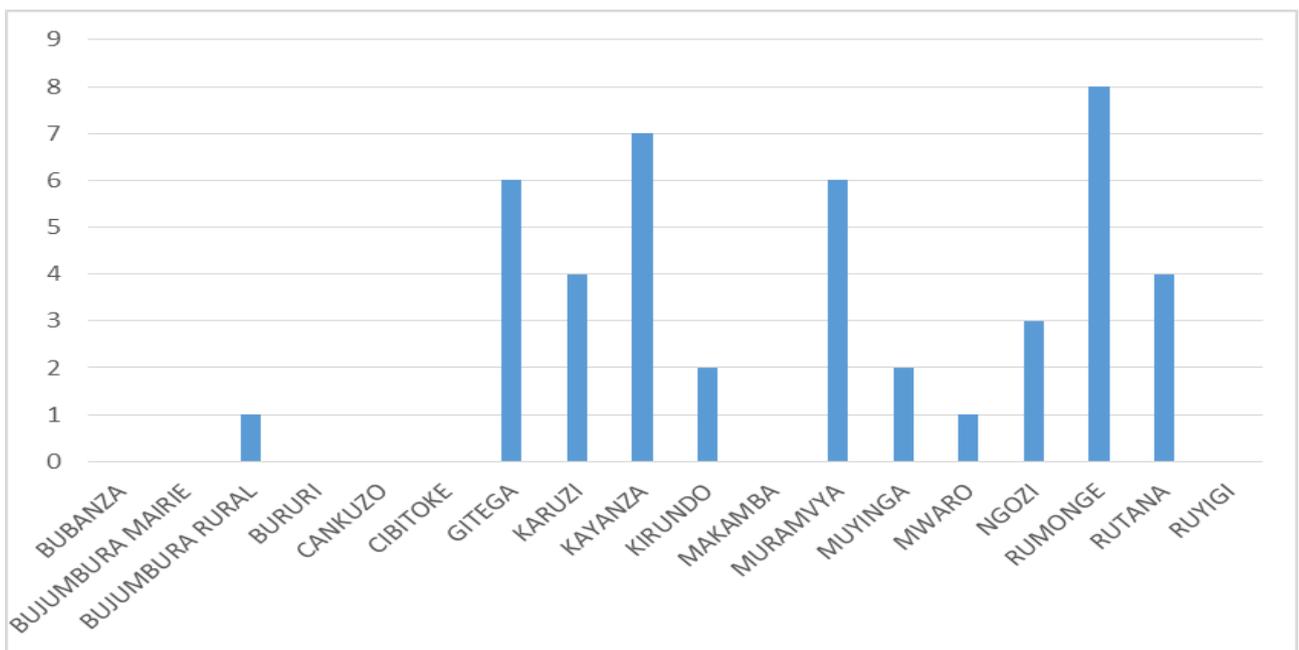


I.2. DU DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE

I.2.1. DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE

Au cours de cette période, 44 cas [de violences basées sur le genre](#) ont été relevés. En effet, comme la figure ci-dessous l'indique, la province de Rumonge vient en tête avec 8 cas, suivie de Kayanza avec 7 cas, de Gitega et de Muramvya avec 6 cas chacune.

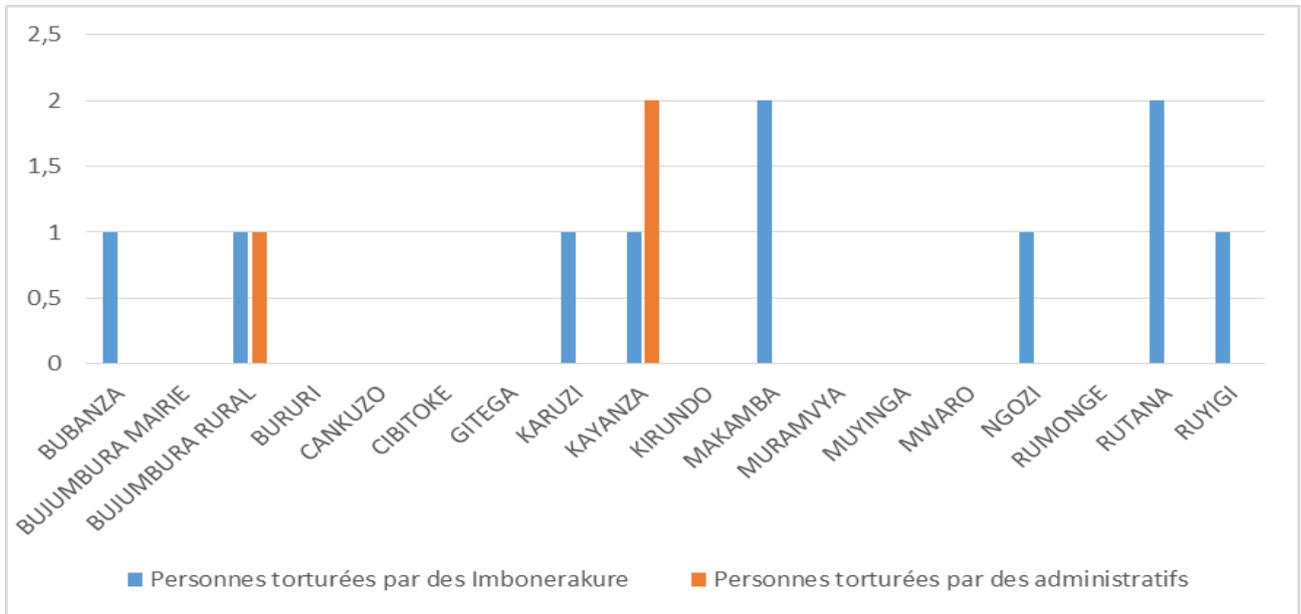
Figure VI : Graphique des violences basées sur le genre



I.2.2.DES PERSONNES TORTUREES

Au cours de cette période, 13 cas [de torture](#) ont été enregistrés par la Ligue Iteka. Comme l'illustre le graphique ci-après, la province de Kayanza vient en tête avec 3 cas, suivie de Bujumbura rural, Makamba et Rutana avec 2 cas chacune. Les présumés auteurs répertoriés dans ces actes de torture sont des membres de la milice Imbonerakure avec 10 cas et des administratifs avec 3 cas.

Figure VII : Graphique des personnes torturées



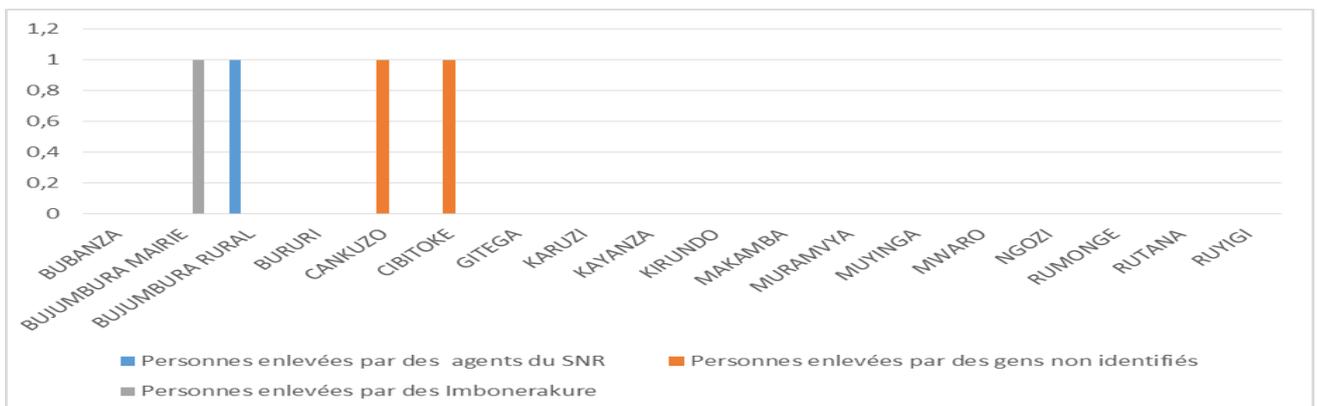
I.3. DU DROIT A LA LIBERTE

I.3.1.DES PERSONNES ENLEVEES ET/OU PORTEES DISPARUES

Au cours de cette période couverte par ce rapport, la Ligue Iteka a relevé 4 cas de [personnes enlevées et/ou portées disparues](#). Comme le montre le graphique ci-dessous, les victimes ont été enregistrées à Bujumbura mairie, Bujumbura rural, Cankuzo et Cibitoe avec 1 cas chacune.

Les présumés auteurs de ces enlèvements sont des gens non identifiés avec 2 cas, des agents du SNR et des membres de la milice Imbonerakure avec 1 cas chacun.

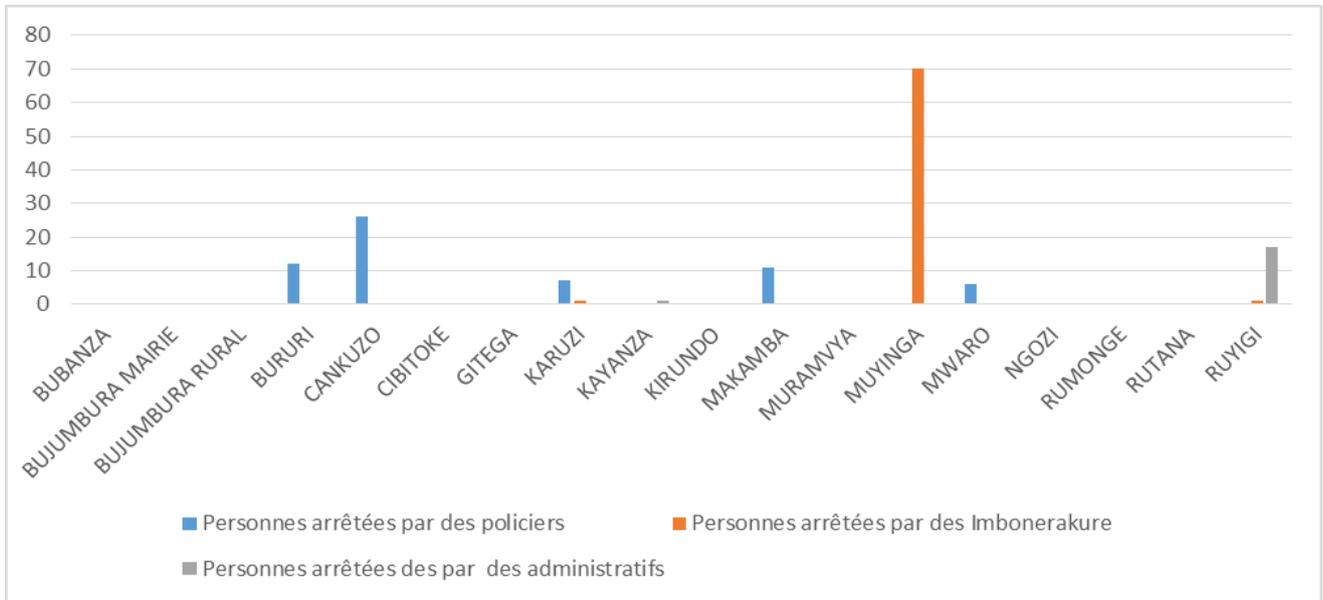
Figure VIII : Graphique des personnes enlevées et/ou portées disparues



I.3.2. DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT

Au cours de cette période, la Ligue Iteka a enregistré 149 personnes [arrêtées arbitrairement](#). Comme le montre le graphique ci-dessous, la province de Muyinga vient en tête avec 70 cas, suivie de Cankuzo avec 26 cas, de Ruyigi 18 cas et de Bururi avec 12 cas. Les présumés auteurs de ces arrestations sont des membres de la milice Imbonerakure avec 72 cas, des policiers avec 59 cas et des administratifs avec 18 cas.

Figure IX : Graphique des personnes arrêtées arbitrairement



II. DE LA JUSTICE

Au cours de la période couverte par ce rapport, la Ligue Iteka a relevé des questions liées à la justice. Il s'agit notamment de :

- Personnes condamnées pour des infractions diverses par les différents tribunaux du pays ;
- Personnes dont des membres du parti CNDD-FDD et des administratifs arrêtés à cause de leur implication à la commission des différents crimes.

III. DE LA GOUVERNANCE

Au cours de la période couverte par ce rapport, la Ligue Iteka a relevé des cas liés à la gouvernance. Il s'agit entre autres :

- de sept membres du parti CNL accusés à tort de détention illégale d'armes à feu lors par l'administrateur de la commune Bugenyuzi en province Karuzi.
- De limogeage des administrateurs des communes Kayogoro et Nyanza-lac par leurs Conseils Communaux respectifs ;
- D'un rappel à l'ordre du Ministre de la Justice envers des responsables des juridictions et des parquets suite à la surpopulation carcérale au Burundi ;
- De l'immixtion du Gouverneur de la province Cankuzo dans les affaires de la justice ;

- Des activités économiques et scolaires paralysées par des policiers et des jeunes Imbonerakure suite au passage du flambeau de la paix en provinces Rumonge et Mwaro ;
- D'une réunion interdite des membres du parti CNL par l'administrateur communal de Kayogoro à l'intérim;
- D'une réunion du conseil communal boycottée à Nyanza-lac par des membres dudit conseil ;
- De suspension de membres au parti CNDD-FDD et d'activités des 8 coopératives des sites de minerais d'or en province Cibitoke ;
- De paralysie d'activités par des membres du parti CNDD-FDD en province Karuzi.

IV. DES DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS

Au cours de la période couverte par ce rapport, la Ligue Iteka a relevé des cas liés aux DESC. Il s'agit entre autres :

- Des habitants privés d'eau suite aux travaux de construction de la permanence du parti CNDD-FDD en commune et province Bururi ;
- De plus de 400 familles expropriées par le Gouverneur de la province Cibitoke ;
- De saisie des quantités de jus fabriqués à base de gingembre après des fouilles perquisitions en provinces Ngozi et Cankuzo ;
- D'éleveurs imposés par l'administrateur de la commune Kayokwe, province Mwaro à vendre du lait dans un centre de collecte de lait ;
- De montée des prix des denrées alimentaires en provinces Muramvya et Cankuzo.

V. AUTRES FAITS SECURITAIRES

Au cours de la période couverte par ce rapport, la Ligue Iteka a relevé des cas liés à d'autres faits sécuritaires. Il s'agit notamment de :

- Vingt-cinq blessées dans des circonstances diverses comme lors des attaques des membres de la milice Imbonerakure à Bubanza, Bujumbura Mairie, Bujumbura rural et Ruyigi;
- Vols dans des ménages commis par des membres de la milice Imbonerakure et des gens non identifiés dans différentes localités du pays;
- Destructions des maisons, des champs et autres biens soit par des incendies ou des inondations dans les différentes provinces du pays;
- Armes à feu saisies et explosions de grenade dans certaines provinces du pays;
- Plus de 102 ménages exilés vers la Tanzanie suite à la famine en province Kirundo ;
- Epidémie de cholera dans certaines provinces du pays ;
- Une famille membre du parti CNL malmenée en province Bujumbura rural.

VI. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Depuis la mise en place de nouvelles institutions du pays issues des élections de septembre 2020, des violations, des atteintes et allégations de violations des droits civils et politiques continuent d'être enregistrées dans différents coins du pays.

Des cas de tueries, d'enlèvements, de VBG, de tortures et d'arrestations arbitraires ont été relevés. Le phénomène de cadavres continue à être rapporté dans divers coins du pays et des enquêtes ne sont pas diligentées, ce qui est très inquiétant.

Des questions liées à la justice, à la gouvernance, aux droits économiques, sociaux et culturels et aux faits sécuritaires ont été relevées au cours de cette période.

Des Imbonerakure affiliés au parti CNDD-FDD, des policiers, des militaires, des agents du SNR et des administratifs sont pointés du doigt comme étant des présumés auteurs de la plupart de ces violations des droits humains observées.

Vu la situation de violations des droits de l'homme au Burundi qui perdure, la Ligue Iteka recommande ce qui suit :

Au Gouvernement du Burundi

- de jouer pleinement son rôle de garantir les droits et les libertés fondamentaux et de protéger la population;
- de lutter contre l'impunité en traduisant en justice tous les auteurs des crimes.

Aux partenaires techniques et financiers

- d'user de leur influence pour contraindre le Gouvernement burundais à restaurer un Etat de droit et démocratique.

A l'PEAC, à l'Union Africaine et aux Nations Unies

- de s'impliquer pleinement pour restaurer un Etat de droit au Burundi.

A la CPI

- d'accélérer les enquêtes et de procéder aux inculpations qui s'imposent.

A la population

- de rester solidaire et de ne pas céder aux sollicitations et enseignements divisionnistes ou toutes sollicitations dans le sens de la violence ;
- de dénoncer tout acte de nature à semer ou à entretenir l'insécurité.